

Contrôle sanitaire des EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Auxerre, le 11 avril 2024

MADAME, MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE CHAMPS SUR YONNE
Mairie
89290 CHAMPS-SUR-YONNE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé à la diligence de
l'Agence Régionale de la Santé dans le cadre suivant :
CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS

COMMUNAUTE D'AGGLO DE L'AUXERROIS

Type	Code	Nom	Prélevé le :
Prélèvement	00130136		mardi 02 avril 2024 à 09h01
Unité de gestion	0202	COMMUNAUTE D'AGGLO DE L'AUXERROIS	par : JULIE VEZIANO
Installation	UDI 000697	COMMUNAUTE AUXERROISE SUD	Type visite : AUD1
Point de surveillance	P 0000000697	CENTRE CHAMPS	Type d'eau: T
Localisation exacte	ROB EXT ATELIER MUNICIPAL		Motif : CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION
Commune	CHAMPS-SUR-YONNE		

Analyse laboratoire

Résultats

Limites de qualité		Références de qualité	
inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type del'analyse : R4718 Code SISE de l'analyse : 00129422 Référence laboratoire : LSE2404-30715

Résultats

Limites de qualité		Références de qualité	
inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

MÉTABOLITES PERTINENTS

Chlorothalonil R471811	1,366 µg/L		0,10		
------------------------	------------	--	------	--	--

Direction de la Santé Publique
Unité Territoriale Santé
Environnement de l'Yonne

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00130136)

La limite de qualité pour le paramètre Chlorothalonil R471811 est dépassée. Cependant, cette teneur étant inférieure à la valeur sanitaire transitoire de 3 µg/l, l'eau reste consommable par l'ensemble de la population.

P/Le préfet,
L'ingénieur d'études sanitaires,


Bruno BARDOS